



Date de convocation : 22 février 2011  
Date d'affichage : 3 mars 2011  
Nbre de conseillers en exercice : 33  
Nbre de conseiller absent : 0  
Nbre de conseillers excusés : 4  
Nbre de votants : 33

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 28 FEVRIER 2011**

**Présents** : M. Alain DUDON – Mme Angéline BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – Mme Nicole CASTEX – M. Christian LABESQUE – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI - M. Michel BELLIARD - Mme Sophie CHARENTON – Mme Anne BLOUIN - M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – Mme Colette TEULET - M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – Mme Véronique PEYRUSEIGT – M. Yannick LE RHUN – Mme Hélène LARREZET – M. Jean-Michel SUSO – Mme laure PINCE

**Absents excusés** :

M. Pierre JAEGER donne pouvoir à M. Marcel LARCHE  
Mme Marie-France LACOSTE à Mme Marie-Hélène BOUSQUET  
M. Bruno PIORKOWSKI à M. Sébastien GIUDICELLI  
M. Frédéric BUCAMP donne pouvoir à Mme Anne BLOUIN

---

### **QUESTION N° 1 – Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 20 décembre 2010 et du 24 janvier 2011**

**Approuvés à l'unanimité**  
**Pas de commentaires**

### **QUESTION N° 2 – Décisions**

Décision n° 162 du 16 décembre 2010 – Contrat de maintenance pour panneau d'affichage du nouveau gymnase

Décision n° 1 du 5 janvier 2011 – Convention passée entre la ville de Biscarrosse et Monsieur Pascal PEREZ gérant de Dune-Animation – Organisation d'une soirée dansante le 5 février 2011 dans le cadre de l'opération « Destination Canada ».

Décision n° 3 du 7 janvier 2011 – Convention de partenariat pour le 13<sup>ème</sup> RIH passée avec la Generali Assurance à la Teste de Buch

Décision n° 4 du 11 janvier 2011 – Convention de mandat : Implantation d'un poteau incendie programme 2010 – Avenant n° 2

Décision n° 6 du 10 janvier 2011 – Convention passée entre la ville de Biscarrosse (Musée de l'Hydraviation) et Monsieur marc BELUET – Prêt d'objets pour l'exposition « Vol au-dessus des grands lacs Canadiens » du 4 avril au 31 octobre 2011

Décision n° 8 du 17 janvier 2011 – Vente d'un Manitou MTL 742 T et un Godet de compostage Emily à la SAUR

Décision n° 9 du 19 janvier 2011 – Désignation du Cabinet CLOS MICHEL-LETOURNEAU Thierry Expert Foncier dans le cadre de l'évaluation de l'indemnité d'éviction Camping SURCOUF

Décision n° 10 du 21 janvier 2011 – Convention d'honoraires passée avec la SCP AVOCAGIR en qualité de Consultant Juridique

Décision n° 12 du 26 janvier 2011 – Régie de recettes de la bibliothèque municipale – Modification de l'objet

**Cette question n'est pas soumise à vote**

**QUESTION N° 3 – Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

L'article L 2241-1 du CGCT prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées par une commune de plus de 2000 habitants fasse l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan doit par ailleurs être annexé au compte administratif de la commune.

Pour l'année 2010, les acquisitions et cessions immobilières opérées par la commune de Biscarrosse sur son territoire sont retracées dans les tableaux ci-annexés.

La commission urbanisme et travaux a pris connaissance de ce bilan lors de sa réunion en date du 15 février 2011.

Vous voudrez bien approuver ce bilan qui sera annexé au compte administratif de la commune.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 4 – Adoption du Compte Administratif 2010 :**

- Budget Principal.
- Budget Annexe Camping.
- Budget Annexe Forêt.
- Budget Annexe Assainissement.
- Budget Annexe Transport.
- Budget Annexe de la Régie Municipale « Aventure Parc de Biscarrosse »
- Budget Annexe du Lotissement de la Zone Industrielle 4 la Mountagnotte

Après examen en commission des Finances réunie le 21 février 2011,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le **Compte Administratif 2010**.

<b>BUDGETS</b>	<b>Principal</b>	<b>Camping</b>	<b>Forêt</b>	<b>Assainissement</b>	<b>Transport</b>	<b>Aventure Parc</b>	<b>Lotis. Z.I. 4</b>	<b>Totaux</b>
<b>Section Fonctionnement</b>								
<b>RECETTES</b>	20 401 164,68 €	665 090,92 €	454 190,13 €	1 507 069,57 €	222 801,48 €	505 168,38 €	150 315,99 €	<b>23 900 000,00 €</b>
<b>DÉPENSES</b>	18 499 746,16 €	624 564,12 €	227 163,67 €	1 030 218,85 €	210 157,12 €	389 691,47 €	150 315,99 €	<b>21 137 697,31 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2010</b>	<b>1 901 418,52 €</b>	<b>40 526,80 €</b>	<b>227 026,46 €</b>	<b>476 850,72 €</b>	<b>12 644,36 €</b>	<b>115 476,91 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 777 309,77 €</b>
<b>Section Investissement</b>								
<b>RECETTES</b>	6 289 445,02 €	613 375,15 €	128 542,76 €	1 743 953,17 €	8 603,27 €	39 187,15 €	71 129,25 €	<b>8 893 635,52 €</b>
<b>DÉPENSES</b>	6 724 312,55 €	3 619,93 €	139 057,92 €	1 878 022,95 €	8 603,27 €	55 008,28 €	71 129,25 €	<b>8 879 153,95 €</b>
<b>Solde d'exécution 2010</b>	<b>-434 867,53 €</b>	<b>609 755,22 €</b>	<b>-10 515,16 €</b>	<b>-134 069,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-15 821,13 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 009 102,57 €</b>
<b>Solde avant RàR</b>	<b>1 466 550,99 €</b>	<b>650 282,02 €</b>	<b>216 511,30 €</b>	<b>342 780,94 €</b>	<b>12 644,36 €</b>	<b>99 655,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 798 325,39 €</b>
<b>RECETTES</b>	667 401,00 €	0,00 €	0,00 €	32 778,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>700 179,00 €</b>
<b>DÉPENSES</b>	1 162 465,00 €	0,00 €	0,00 €	200 010,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>1 362 475,00 €</b>
<b>Résultat RàR 2010</b>	<b>-495 064,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-167 232,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-662 296,00 €</b>
<b>Résultat global Investissement</b>	<b>-929 931,53 €</b>	<b>609 755,22 €</b>	<b>-10 515,16 €</b>	<b>-301 301,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-15 821,13 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-646 713,28 €</b>
<b>Résultat FINAL</b>	<b>971 486,99 €</b>	<b>650 282,02 €</b>	<b>216 511,30 €</b>	<b>175 548,94 €</b>	<b>12 644,36 €</b>	<b>99 655,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 126 129,39 €</b>

**Budget Principal : (Monsieur le Maire sort de la salle pendant le vote)**

Votants : 32

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 4

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe Camping**

Votants : 32

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 7

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe Forêt**

Votants : 32

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 4

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe Assainissement**

Votants : 32

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 4

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe Transport**

Votants : 32  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 4  
Déroulement du scrutin : Main levée  
A la majorité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe de la régie municipale « Aventure Parc de Biscarrosse »**

Votants : 32  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 4  
Déroulement du scrutin : Main levée  
A la majorité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe du lotissement de la Zone Industrielle 4 La Mountagnotte**

Votants : 32  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 4  
Déroulement du scrutin : Main levée  
A la majorité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 5 – Affectation des résultats 2010**

- Budget Principal.
- Budget Annexe Camping.
- Budget Annexe Forêt.
- Budget Annexe Assainissement.
- Budget Annexe Transport.
- Budget Annexe de la Régie Municipale « Aventure Parc de Biscarrosse »
- Budget Annexe du Lotissement de la Zone Industrielle 4 la Mountagnotte

**Rapporteur : Madame PELTIER**

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 21 février 2011,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les affectations suivantes :

**(Ce document peut être consulté à la Direction Générale)**

**Budget Principal :**

Votants : 33  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Déroulement du scrutin : Main levée  
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe Camping**

Votants : 33  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Déroulement du scrutin : Main levée  
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe Forêt**

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe Assainissement**

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe Transport**

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe de la régie municipale « Aventure Parc de Biscarrosse »**

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe du lotissement de la Zone Industrielle 4 La Mountagnotte**

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 6 – Approbation du Compte de Gestion 2010**

- Budget Principal.
- Budget Annexe Camping.
- Budget Annexe Forêt.
- Budget Annexe Assainissement.
- Budget Annexe Transport.
- Budget Annexe de la Régie Municipale « Aventure Parc de Biscarrosse »
- Budget Annexe du Lotissement de la Zone Industrielle 4 la Mountagnotte


**Rapporteur : Madame PELTIER**

Après avis favorable de la commission des Finances et de l'Administration Municipale réunie le 21 février 2011,

Il est présenté à l'Assemblée délibérante :

**Les Comptes de Gestion 2010 :**

- du Budget Principal,
- du Budget Annexe Camping,
- du Budget Annexe Forêt,
- du Budget Annexe Assainissement,
- du Budget Annexe Transport,
- du Budget de la Régie Municipale « Aventure Parc »,
- du Budget Annexe du lotissement Zone Industrielle 4.

 **Voir extraits ci-joints  
Bilans et Comptes de Résultat  
synthétiques**



  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

présentés par :

Mme Monique QUEYRENS Receveur Municipal du Trésor.

Ces documents de synthèse répondent à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget,
- et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la Commune.

Les Comptes de Gestion dressés pour l'**Exercice 2010** par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner quitus pour l'**exercice 2010** à **Madame Monique QUEYRENS**.

**Budget Principal :**

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe Camping**

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe Forêt**

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe Assainissement**

Votants : 33  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Déroulement du scrutin : Main levée  
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe Transport**

Votants : 33  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Déroulement du scrutin : Main levée  
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe de la régie municipale « Aventure Parc de Biscarrosse »**

Votants : 33  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Déroulement du scrutin : Main levée  
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**Budget Annexe du lotissement de la Zone Industrielle 4 La Mountagnotte**

Votants : 33  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Déroulement du scrutin : Main levée  
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 7 – Subventions 2011 : Avances**

**Rapporteur : Madame PELTIER**

Vu les demandes formulées par l'association « Les amis de la bibliothèque » et les coopératives scolaires, d'obtenir une avance de subvention avant le vote du budget,

Considérant que le Budget Primitif et les subventions seront votés fin avril 2011,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 21 février 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les avances de subvention suivantes :

**65748 - Subvention de fonctionnement aux associations **6.051,00 €****

- Les amis de la bibliothèque..... 1.500,00 €
- Coopérative scolaire école maternelle Meyrie..... 232,00 €
- Coopérative scolaire école maternelle Pierricq..... 285,00 €

• e scolaire école maternelle Plage.....	Coopérativ 112,00 €
• e maternelle Meyrie Voyage à Villandraut.....	Coopérativ 530,00 €
• e scolaire école élémentaire Pierricq.....	Coopérativ 213,00 €
• e scolaire école élémentaire Pierricq Sortie à Mimizan.....	Coopérativ 490,00 €
• e scolaire école élémentaire de Meyrie.....	Coopérativ 528,00 €
• e scolaire école élémentaire de la Plage.....	Coopérativ 166,00 €
• e scolaire école élémentaire le "Petit Prince".....	Coopérativ 343,00 €
• scolaire école élémentaire le "Petit Prince" Voyage à Bombannes.....	Coopérative 240,00 €
• Jean Mermoz - Voyage en Espagne.....	Collège 777,00 €
• Jean Mermoz - Voyage à Forchheim.....	Collège 294,00 €
• Exupéry - Voyage en Espagne.....	Collège St 152,00 €
• Exupéry - Voyage à Forchheim.....	Lycée St 189,00 €

Il est précisé que les crédits seront inscrits au **Budget Primitif 2011**.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 8 – Budget Principal : Ouvertures de crédits d'investissement sur l'exercice 2011**  
**Rapporteur : Madame PELTIER**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 9 du 20 décembre 2010 ouvrant des crédits d'investissement à hauteur de 1.328.000 € ;

Considérant que les crédits pouvaient être ouverts à hauteur de 1.446.506 € ;

Considérant que le vote du Budget Primitif 2011 est prévu fin avril 2011 ;

Vu le montant des travaux du Centre Culturel et Sportif à financer au mois de mars 2011 ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 21 février 2011 ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'ouvrir un complément de crédits d'investissement à hauteur de **118.506 €** sur l'exercice **2011 du Budget Principal**, sur l'opération d'équipement suivante :

<b>2504 – Centre Culturel et Sportif</b>	<b>118.506,00 €</b>
2313 : Constructions.....	118.506,00 €

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0  
Abstentions : 0  
Déroulement du scrutin : Main levée  
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 9 – Délégation de service public pour l'exploitation des jeux de hasard : Avenant n° 3**

**Rapporteur : Madame PELTIER**

Il est rappelé à l'assemblée délibérante la délibération du Conseil Municipal n° 9 du 9 mars 2009 décidant de modifier les articles n° 3 et 6 de la convention de Délégation de Service Public des Jeux de hasard, visant à baisser entre autre le taux de prélèvement jusqu'au 31 janvier 2011.

La situation des casinos sur le plan national a continué à se détériorer pour beaucoup d'entre eux - 30 fermetures ont été enregistrées en janvier 2011.  
Le casino de Biscarrosse n'est pas épargné.

Le Casino de Biscarrosse (Groupe COGIT) a constaté une baisse de son chiffre d'affaire de 13,07 % par rapport à l'exercice précédant, la fréquentation est en diminution de 10,44 %.

Devant les difficultés persistantes que rencontre le groupe COGIT, le directeur responsable du casino :

- demande le report de 2 ans des effets de l'avenant passé en 2009. Soit le maintien du taux de prélèvement communal à hauteur de 5 % jusqu'au 31 janvier 2013,
- et propose l'augmentation de 0,50 % de la « Contribution du casino au développement touristique de la station » versée l'année du Rassemblement International d'Hydravion, soit une contribution de 2 % du produit net retenu.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 février 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal les dispositions suivantes :

**1 ) Le prélèvement communal :**

**Du 1<sup>er</sup> février 2011 au 31 janvier 2013 :**

- ⇒ de 5 % jusqu'à 1.829.388,21 €
- ⇒ de 6 % de 1.829.388,22 € à 2.439.184,28 €
- ⇒ de 7 % de 2.439.184,29 € à 3.048.980,34 €
- ⇒ de 8 % plus de 3.048.980,35 €

et de relever le prélèvement à partir du 1<sup>er</sup> février 2013 de la façon suivante :

**Du 1<sup>er</sup> février 2013 au 18 février 2015 :**

- ⇒ de 7,5 % jusqu'à 1.829.388,21 €
- ⇒ de 8 % de 1.829.388,22 € à 2.439.184,28 €
- ⇒ de 9 % de 2.439.184,29 € à 3.048.980,34 €
- ⇒ de 10 % plus de 3.048.980,35 €

**2 ) Contribution du Casino au développement touristique de la station :**

Des manifestations de qualité correspondant au profil et à la vocation de la station balnéaire seront organisées en partenariat avec la Commune.

Le casino s'engage à contribuer au développement touristique de la station en participant et en soutenant les actions de l'office de tourisme.

Le Rassemblement International d'Hydravions, lorsqu'il aura lieu, sera subventionné à hauteur de 2 % du produit net retenu, **dès 2012.**

Il est précisé que hors année de Rassemblement International d'Hydravions, le candidat s'engage à poursuivre son aide pour le développement touristique de la station.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 annexé à la présente note.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 10 – Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la voie nouvelle nord**

**Rapporteur : Monsieur le maire**

**QUESTION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR**

**QUESTION N° 11 – Liste des marchés – Article 133 du Code des marchés Publics**

**Rapporteur : le Maire**

Chaque année, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, le pouvoir adjudicateur publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Le support sera le site Internet de la Ville de Biscarrosse :

[www.biscarrosse.fr](http://www.biscarrosse.fr)

Rubrique Mairie – Marchés publics – PDF article 133

Vu l'article 133 du Code des marchés Publics

Vu l'arrêté du 08 décembre 2006 publié au JO le 17 décembre 2006

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux en date du 15/02/2011

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la publication sur le site Internet de la Ville de Biscarrosse de la liste des marchés publics conclus en 2010.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 12 – Désignation de deux membres de la collectivité pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres SATEL**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

Dans le cadre des concessions d'aménagement, le conseil d'administration de la SATEL a prévu que, outre les membres de la commission d'appel d'offres de la société, siègent 2 membres désignés de la collectivité.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux du 15 février 2011

il est demandé au conseil municipal de désigner deux membres de la collectivité pour siéger à la commission d'appel d'offre de la SATEL.

- M. Daniel PONS Titulaire
- M. Alain DUDON Suppléant
- M. Alain DELOUZE Titulaire
- M. Frédéric BUCAMP Suppléant

Pour représenter la commune de Biscarrosse.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 13 – PAVE – Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des Espaces Publics**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il est présenté :

-le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics)

Un diagnostic des itinéraires principaux sur les voiries de Biscarrosse-Bourg et Biscarrosse-Plage a été effectué fin 2008 par le cabinet CECIAA de Paris.

L'accessibilité a été conclue à 52,69% au centre ville, et à 58,19% à Biscarrosse-Plage, soit une moyenne de 55,44%.

Au vu du diagnostic des voiries, le PAVE de la ville de Biscarrosse a été établi.

Les travaux de mise en accessibilité de Biscarrosse-Bourg ont été évalués à 411.000 € TTC, et ceux de Biscarrosse-Plage à 235.000 € TTC.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux du 15 février 2011

Il est demandé au conseil Municipal d'approuver le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) (Consultable aux Services Techniques – M. Gilles FARGETON)

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 14 – Rapport annuel des travaux 2010 en matière d'accessibilité**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il est présenté :

- le rapport annuel 2010 des travaux effectués en matière d'accessibilité, sur la voirie et dans les bâtiments communaux.

Un diagnostic des itinéraires principaux sur les voiries de Biscarrosse-Bourg et Biscarrosse-Plage a été effectué fin 2008 par le cabinet CECIAA de Paris.

L'accessibilité a été conclue à 52,69% au centre ville, et à 58,19% à Biscarrosse-Plage, soit une moyenne de 55,44%.

Une estimation financière des travaux de mise en accessibilité à réaliser a été fixée fin 2008 à :

✓ 410.000 € TTC à Biscarrosse-Bourg

✓ 235.000 € TTC à Biscarrosse-Plage

Un diagnostic des bâtiments communaux principaux a été effectué début 2009 par le cabinet ACCESMETRIE de Bordeaux. L'accessibilité était alors de 45%.  
Une estimation financière des travaux de mise en accessibilité à réaliser a été fixée à 910.000 € TTC.

Au vu du rapport de ces deux diagnostics, la ville de Biscarrosse a débuté la mise en conformité de ses bâtiments, et des espaces publics ; elle présente son rapport annuel d'activités 2010.  
La ville a dépensé 121.650 € TTC sur les travaux de voirie en matière d'accessibilité, dont 100.000 € pour l'opération nouvelle de la Place de l'Océan.  
Elle a également dépensé 60.700 € TTC pour l'accessibilité des bâtiments communaux dont 23.000 € pour le bâtiment Sport et Police Municipale.

A l'issue des travaux effectués, l'accessibilité moyenne de la voirie est portée à 58%, et celle des bâtiments à 48%.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux du 15 février 2011

Il est demandé au conseil Municipal d'approuver le rapport annuel des travaux 2010 en matière d'accessibilité

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

#### **QUESTION N° 15 – Vente de pins à la Société FORESTIERE GIRONDINE**

**Rapporteur : Monsieur LARCHE**

La ville de Biscarrosse souhaite vendre des pins (chablis, bris, volis et bois scolytés) sur les parcelles cadastrées BZ 5, 8, 20a, 22, 64a, 60a, 60b 58a et BX 48, 52, pour une surface totale de 152,54 ha

La meilleure offre est faite par

FORESTIERE GIRONDINE, 27 avenue d'Aquitaine, 33380 MIOS

- |                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| ▪ Canter Ø 16         | 7,50 €HT/stère  |
| ▪ Poteaux Ø 6 et plus | 2,75 € HT/stère |

Un contrat particulier est établi pour cette vente.

VU l'avis favorable de la commission Environnement du 18 février 2011 il est demandé au conseil municipal d'autoriser la vente à FORESTIERE GIRONDINE

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

#### **QUESTION N° 16 – Rétrocession des emprises foncières du collège Jean Mermoz**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

L'article 79 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, codifié à l'article L 213-3 du Code de l'Education, prévoit que « les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine

propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe salaire ou honoraires ».

Ainsi, le Département des Landes, gestionnaire du Collège, a sollicité le transfert de droit et à titre gratuit de l'ensemble immobilier propriété de la Commune, constituant le collège, à savoir les parcelles cadastrées section AE, n° 4p-476-1330p, d'une superficie de 20.868 m<sup>2</sup>, au lieu-dit « Sencion Sud », ainsi que l'ensemble des constructions édifié sur cette dernière : bâtiments du collège, logements de fonctions.

La commission urbanisme et travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 15 février 2011.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents concernant cette affaire.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 17 – Vente d'une parcelle de terrain à M. Yves LAFFARGUE cadastrée section BV n° 32-63-70**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

M. LAFARGUE Yves, a sollicité la Commune pour l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section BV n° 32 – 63 – 70, d'une superficie de 9.795 m<sup>2</sup>, jouxtant ses propriétés.

Le service du Domaine consulté, a estimé ce bien à **5.000 €**.

La Commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 15 février 2011.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à cette transaction et à signer tous documents concernant cette affaire.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 18 – Ouverture de l'enquête publique pour le déclassement et l'aliénation d'un chemin rural traversant la propriété de M. et Mme Jésus CONTRERAS**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

M. et Mme CONTRERAS Jésus propriétaires de parcelles de terrain AI n° 65 – 1290 1263 - 57 ont sollicité la Commune pour l'acquisition d'une section d'un chemin rural desservant leur propriété.

La Commune cédera la partie du chemin déclassé, d'une superficie de 109 m<sup>2</sup> et pour une somme de 3.050 €.

Un plan de bornage a été établi par le géomètre, M. BERGES Philippe, ci-annexé.

Une enquête publique devant être organisée, il est proposé de nommer en tant que Commissaire-Enquêteur, M. VILLENAVE François, domicilié 36, Av. de Bayonne à Mimizan 40200.

La Commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 15 février 2011.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités de l'enquête publique.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 19 – Convention d'une servitude de passage ERDF Services Sud Aquitaine en vue de la réalisation de travaux électriques de renforcement BTP 91 rue Edouard Branly**

**Rapporteur : Monsieur Marcel LARCHE**

La réalisation des travaux électriques de renforcement BT P91 sis rue Edouard Branly, nécessite la constitution d'une servitude de passage au profit d'E.R.D.F. sur la parcelle communale cadastrée section AO n° 230.

La Société FORCLUM Aquitaine Limousin sise 251, rue de la Ferronnerie, ZI – BP 80087, 40601 BISCARROSSE cédex a présenté un projet de convention concernant ce dossier.

Les termes de la convention devront être respectés et tous les frais seront à la charge exclusive d'E.R.D.F.

La Commission urbanisme et travaux réunie le 15 février 2011 a émis un avis favorable à ce dossier.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 20 – Dénomination du chemin allant du C.D. 652 au chemin de Gubern « Chemin du Muleut »**

**Monsieur PONS**

Conformément à l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, la dénomination des voies communales relève de la seule compétence du Conseil Municipal. Ainsi, il est nécessaire de dénommer le chemin allant du C.D. n° 652 au chemin de Gubern, tel que figuré sur le plan ci-annexé :

- Chemin du Muleut.

La commission urbanisme et travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion en date du 15 février 2011.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la dénomination des voies citées ci-dessus.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

### **QUESTION N° 21 – Participation pour raccordement à l'égout** **Monsieur PONS**

Pour financer les travaux concernant le réseau d'assainissement, l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique permet à la commune d'astreindre les propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service de l'égout, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation.

Par délibération en date du 18 décembre 1990, la commune de Biscarrosse a institué cette participation et a défini les modalités suivantes :

- 1.006,16 euros par logement individuel, ou collectif, restaurant, salle de spectacle, entreprise
- 503,08 euros pour les locaux professionnels, logement attenant à un local professionnel
- 256,11 euros par chambre d'hôtel

Il est proposé d'adopter la tarification présentée dans le tableau joint en annexe.

La commission travaux et urbanisme s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 15/02/2011.

Vous voudrez bien vous prononcer sur cette nouvelle tarification de la PRE, qui serait applicable dès que la délibération correspondante sera exécutoire.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1 – Projet artistique sur l'orme – Constitution d'un comité artistique**

Pour la pérennité de la légende de l'orme, Monsieur le Maire propose de constituer un comité artistique.

#### **I – CONSTITUTION DU COMITE ARTISTIQUE**

##### **Membres avec voix délibératives**

##### **Elus**

M. le Maire

2 majorités :

- M. LARCHE

- Mme BORDIER

- 2 oppositions :                   - M. Joël Meyer  
                                          - Mme Hélène LARREZET

**Personnalités locales de la vie Associative Culturelle**

- 3 membres :                   - B. CASSEN  
                                          - J.C. BLONDIN  
                                          - Trésorier à rechercher

**Personnalités Partenaires Institutionnels**

- M. Bertrand FLEURY – DRAC Responsable Arts Plastiques  
- M. François BOIDRON – Conseil Général des Landes – Directeur de la Culture et du Patrimoine

**Conseillers Administratifs et Techniques**

- M. Christian MAHAUD  
- M. Frédéric KOLENC  
- M. Didier LUMALE

**II – CALENDRIER**

- Concours en 2011  
- Réalisation en 2012
- Planning :
- Conseil Municipal du 28 mars 2011
  - Lancement du concours en avril 2011
  - Choix des candidats en juin 2011
  - Remise des offres en octobre 2011
  - Réalisation et mise en place courant 2012 (suivant travaux place de l'église)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 35**